

Débat sur la santé à l'Assemblée nationale

RETRAIT DE LA

LOI BACHELOT

Le débat parlementaire sur la loi Bachelot a débuté le 10 février. Alors que le mouvement de protestation gagne en ampleur, que l'ensemble des organisations représentatives des personnels de santé rejette ce projet gravissime, le gouvernement a donc tenté de passer en force. Les parlementaires communistes mènent la bataille pour contrecarrer ce projet dangereux pour la santé.

ATTENTION
Le projet de loi Bachelot
nuît gravement à la santé
et va faire disparaître
nombre d'hôpitaux publics

« Nous considérons au contraire, que les services publics, protégés des fluctuations boursières, sont un investissement pour l'avenir. Comme nous considérons que la démocratie sanitaire et la collégialité des décisions sont des atouts pour répondre au plus près des besoins et pour permettre une dynamique de réussite.

Ce texte est décidément aux antipodes de ce qu'il faudrait mettre en place pour moderniser et rendre plus efficient, notre système de santé. »

Jacqueline Fraysse, députée communiste
le 10 février 2009

"La santé ne doit pas être une marchandise soumise à de multiples aléas conduisant à l'abandon de toute régulation."

André Chassaigne député communiste
le 16 février 2009

Hôpital bradé

Le mot Hôpital est quasiment absent du projet gouvernemental. Et pour cause. Le projet de Loi Bachelot vise à gommer les différences entre le public et le privé en confiant des missions de services publics à des opérateurs privés. Le but ? Obtenir le plus haut niveau de retour financier pour leurs actionnaires. C'est un objectif totalement inacceptable.

Le projet de Loi porte aussi un formidable recul démocratique. Les Conseils d'administration des hôpitaux seraient transformés en Conseils de Surveillance, le rôle des maires et des élus locaux y est nié. Celui des instances représentatives du personnel, médical et non médical, diminué pour le fonctionnement interne des établissements de santé.

Le gouvernement propose aussi une hyper concentration de pouvoirs dans les mains du futur directeur général des Agences Régionales de Santé Ceux-ci détiendraient un réel pouvoir de vie et de mort sur l'ensemble des questions sanitaires et sociales de la région sans contrôle démocratique.

Santé à la mode libérale

La loi Bachelot, ce serait aussi le glissement des Centres de santé publics en maisons de santé libérales et privées
Ce serait la fermeture d'hôpitaux de proximité avec la constitution de communauté de territoires qui devraient être environ 250 en France contre 1500 hôpitaux publics et 1000 Etablissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes actuellement. Un éloignement donc, alors que le pouvoir parle de proximité.

Ce serait encore des médecins rémunérés au rendement et des soignants considérés comme responsables de cette politique qui crée la crise de l'hôpital, après celle de la finance.

SANTE HOPITAL : avec quels moyens?

Tous les revenus doivent contribuer au financement de la protection sociale. On pourrait ainsi augmenter le taux de CSG sur les revenus financiers à la hauteur de celui appliqué aux salaires. En outre, les stocks options et les « parachutes dorés » échappent à la CSG. Mais surtout nous voulons intégrer dans l'assiette des cotisations sociales les revenus financiers des entreprises et des institutions financières.

Rappelons que 100 000 chômeurs de moins, cela représente 1,3 milliards d'euros de rentrées de cotisations en plus ; 1% d'augmentation de la masse salariale représente 2,5 milliards d'euros en +.

Il faut une réorientation des fonds publics.

L'augmentation des dépenses remboursées de santé est normale. Les communistes le revendiquent. Elle va de pair avec le niveau de développement économique, le vieillissement de la population, la réponse aux besoins de santé nouveaux et de lutte contre les inégalités.

La loi Bachelot prévoit la non limitation des dépassements d'honoraires qui se traduira, si elle est adoptée, par des impossibilités de soins de plus en plus nombreuses de nos concitoyens pour des raisons financières.

Ce projet a été fait à partir de rapport d'experts. La récente crise financière a montré que les conseils des experts pouvaient se traduire par de graves crises. Au contraire, il faut donner la parole aux personnels, aux usagers, il faut un vrai débat démocratique contradictoire pour construire un projet de santé pour le 21 siècle.

Les communistes considèrent que le rassemblement le plus large est indispensable pour construire l'opposition résolue à ce projet. Ils sont de toutes les mobilisations syndicales, associatives, politiques pour faire connaître sa réalité gravissime et construire les solidarités permettant d'empêcher ce projet de voir le jour et de se mettre en œuvre.

Un autre projet progressiste est possible pour la santé et l'hôpital public, pour l'ensemble du système de santé.

Le Parti communiste juge nécessaire de promouvoir une autre vision de la santé, il met en débat un ensemble de réflexions et de propositions.

Notre système a besoin de se transformer pour répondre aux défis nouveaux, pour aller vers toujours plus d'égalité et d'universalité. Nous affirmons que l'accès aux soins doit être exclue de tout échange marchand, le coût doit être socialisé. C'est le sens de la sécurité sociale solidaire.

La démocratie doit être la colonne vertébrale de la politique de santé.

Ce projet porte donc :

- la prise en charge à 100% de la santé de toutes et tous
- la volonté de redonner à l'Hôpital public les moyens d'assurer toutes ses missions actuelles et les nouvelles nécessaires pour supprimer les refus de soins,
- l'ambition de consacrer les moyens nécessaires aux politiques de prévention, de donner enfin une vraie place à la santé publique.

Le Parti communiste au cœur des rassemblements populaires et citoyens pour changer les politiques en France et en Europe

Je désire être informé-e des initiatives du Parti communiste français

Je décide d'être membre du Parti communiste français

Je verse euros (chèque à: Association de financement du PCF)

Prénom et nom : _____ Adresse: _____

Téléphone : _____ Courrier électronique : _____

Renvoyer à : Parti communiste français - 2 pl. du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19 / T : 01 40 40 12 12 / @ : pcf@pcf.fr - W : www.pcf.fr